



Municipalité de  
Sainte-Mélanie

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ  
par le soussigné, QUE:-**

***Conformément au Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1),  
les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022  
et le programme triennal des dépenses en immobilisations  
pour la période 2022, 2023 et 2024,  
seront adoptés lors de la séance extraordinaire  
qui se tiendra lundi, le 13 décembre 2021 à 19 h 30  
à la salle municipale, située au 10, rue Louis-Charles-Panet.***

**DONNÉ à Sainte-Mélanie, ce 2<sup>ième</sup> jour du mois de décembre de l'an  
deux mille vingt-et-un.**

**Me François Alexandre Guay  
Directeur général et  
Greffier-trésorier**

*certificat de publication au verso*

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi, le 2 décembre 2021 entre 9h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 décembre 2021.



**Me François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.  
Directeur général et  
Greffier-trésorier**